

Arrêté n°2019-159 du 04 avril 2019

fixant les modalités spécifiques de contrôle des connaissances
en master au sein de l'UFR d'Informatique
au titre de l'année universitaire 2019/2020

La Présidente de l'Université Paris Diderot - Paris 7,

- VU L'arrêté n°2019-017 du 24 janvier 2019 fixant les modalités générales d'inscription et de contrôle des connaissances en master à l'université Paris-Diderot Paris 7 à compter de l'année universitaire 2019/2020
- VU La décision du conseil de l'UFR informatique en date en date du 14 janvier 2019
- VU La délibération 2019-D16 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

ARRETE

- Article 1 :** Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances **master mention «Informatique»** au titre de l'année universitaire 2019/2020 sont fixées en Annexe
- Article 2 :** Le responsable administratif de l'UFR Informatique et la directrice générale des services de l'Université Paris Diderot Paris 7 sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation
La Vice-Présidente de la CFVU



Séverine LEIDWANGER

Annexe

fixant les modalités spécifiques de contrôle des connaissances du master
Mention «**Informatique**»
au titre de l'année universitaire 2019/2020

Introduction 1

M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant .

3) Cas particuliers

UE en session unique :

UE sans note :

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

ex : Affichage papier, affichage sur le site de l'UFR

Relatives aux dates d'examens

ex : Affichage papier, dépôt sur l'ENT étudiant

Modalités de communication des notes

ex : Webnotes

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

3) Cas particuliers

UE en session unique :

UE sans note :

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

ex : Affichage papier, affichage sur le site de l'UFR

Relatives aux dates d'examens

ex : Affichage papier, dépôt sur l'ENT étudiant

Modalités de communication des notes

ex : Webnotes

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionné par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

oui - non

Justification pédagogique de la dérogation

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme en pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention dérogation : oui - non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention *Informatique*

Est-il prévu une session "Seconde Chance" ?	OUI / NON
note pour présentation à la 2nde chance ?	< 10/20
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance	OUI / NON
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session	OUI / NON
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session	OUI / NON
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance	OUI / NON

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	DEF
Si non défaillant, note en 1ère session	OUI / NON
Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance	0
Si non défaillant, note en 2nde chance	OUI / NON

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : OUI / NON

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : OUI / NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si NON, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? OUI/NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? OUI/NON

Si OUI, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : OUI / NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? OUI / NON
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : OUI / NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si NON, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? OUI/NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : OUI / NON

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? OUI / NON
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?

Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes.

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? OUI / NON

*Mention « Passable » : 10/20 ≤ Note < 12/20

*Mention « Bien » : 14/20 ≤ Note < 16/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 ≤ Note < 14/20

*Mention « Très Bien » : Note ≥ 16/20

Introduction 1 Parcours IMPAIRS
(Information et la Mobilité : leurs Algorithmes pour Internet, la Répartition et les Systèmes)»

M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionné par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

oui

Justification pédagogique de la dérogation

Pour prendre en compte les situations particulières des étudiants aux parcours différenciés

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

oui

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme en pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention dérogation : non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2 Parcours IMPAIRS

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention **INFORMATIQUE**
parcours **IMPAIRS** (*Information et la Mobilité : leurs Algorithmes pour Internet, la Répartition et les Systèmes*)

Est-il prévu une session "Seconde Chance" ? **OUI en M1/ NON en M2**
note pour présentation à la 2nde chance ? **< 10/20**
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance **OUI**
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session **OUI**
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session **OUI**
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance **NON**

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	ABJ
Si non défaillant, note en 1ère session	NON
Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance	0
Si non défaillant, note en 2nde chance	OUI

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : **OUI**

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? **Pas d'UE isolée**
Si **OUI**, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations,.

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations, en M2 notes plancher à 10 sur toutes les UE
Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes.

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? **NON - Moyenne pondérée S3 et S4**

*Mention « Passable » : $10/20 \leq \text{Note} < 12/20$

*Mention « Bien » : $14/20 \leq \text{Note} < 16/20$

*Mention « Assez Bien » : $12/20 \leq \text{Note} < 14/20$

*Mention « Très Bien » : $\text{Note} \geq 16/20$

Introduction 1 Parcours LP (Langages et Programmation)

M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant .

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionné par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

oui

Justification pédagogique de la dérogation

Pour prendre en compte les situations particulières des étudiants aux parcours différenciés

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

oui

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme ne pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention
dérogation : non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2 Parcours LP (Langages et Programmation)

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention **INFORMATIQUE parcours LP (Langages et Programmation)**

Est-il prévu une session "Seconde Chance" ? **OUI en M1/ NON en M2**
note pour présentation à la 2nde chance ? **< 10/20**
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance **OUI**
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session **OUI**
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session **OUI**
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance **NON**

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	ABJ
Si non défaillant, note en 1ère session	NON
Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance	0
Si non défaillant, note en 2nde chance	OUI

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : **OUI**

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? **Pas d'UE isolée**
Si **OUI**, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations,.

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations, en M2 notes plancher à 10 sur toutes les UE
Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes.

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? **NON - Moyenne pondérée S3 et S4**

*Mention « Passable » : 10/20 ≤ Note < 12/20

*Mention « Bien » : 14/20 ≤ Note < 16/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 ≤ Note < 14/20

*Mention « Très Bien » : Note ≥ 16/20

Semestre 2 code APOGEE :

UE	ECUE	Code Apogee UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	ECUE mutualisée			Compétences visées	Contrôle des connaissances							
												ECUE mutualisée ? Q/N	Composante Porteuse	Mention porteuse		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC	
																(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	régle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	régle de calcul		
Bloc Anglais			Anglais de spécialité	3	3	Lindsey Paek		18				18	LAMSASD		Maîtriser l'anglais	CC		100%CC	ET	E	100%ET		
UE 13			Anglais de spécialité	3	3	Lindsey Paek		18				18	LAMSASD		Maîtriser l'anglais	CC		100%CC	ET	E	100%ET		
Bloc Fondamental			Bloc composé de UE14 et UE15	12	12							48										Bloc obligatoire avec une note plancher à 10 pour le bloc	
UE 14			Génie logiciel avancé	6	6	Stefano Zacchiroli	24	24				48	UFR informatique	Master informatique	LP	Capacité de travailler en groupe, suivant un processus de développement logiciel	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC = projet
UE 15			Programmation fonctionnelle avancée	6	6	Ralf Treinen	24	24				48	UFR informatique	Master informatique	LP	Connaissances approfondies en	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	max(100%ET ; 65%ET+35%CC)	CC = projet
Bloc spécialisation			UE16 et 9 ETCS A choisir parmi les UE 17 à 31	15	15							24 ou au moins 2 mois										Bloc spécialisation avec une note plancher pour chaque UE	
UE 16			Projet de programmation au stage: 1 ECUE parmi les UE 17 à 31	6	6	Giovanni Bernardi		24				24			LP	Acquérir des compétences dans la réalisation d'un							
	ECUE161		Projet de programmation	6	6	Giovanni Bernardi		24				24	UFR informatique	Master informatique	LP	Acquérir des compétences dans la réalisation d'un	CC		100%CC				session unique
	ECUE161		Stage en entreprise	6	6	Roberto Mantaci						2 mois minimum	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Apprendre à évoluer dans le milieu professionnel							session unique
UE 17			Cours extérieur 2	6	6	Wieslaw Zielonka							Autres établissements ou autre UFR			Avec l'accord du responsable pédagogique, MCC suivant les MCC de l'UE définies par la composante de rattachement							
UE 18			Droits d'informatique	3	3	Wieslaw Zielonka	15	9				24	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Compréhension des enjeux juridiques	ET	E	100%ET	ET	E	100%ET	
UE 19			Format de documents et XML	3	3	Olivier Carton	12	12				24	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Savoir définir, utiliser et transformer les documents	CC,ET	E	65%ET+35%CC	ET	E	100%ET	
UE 20			Introduction aux logiciels libres	3	3	Stefano Zacchiroli	15	9				24	UFR informatique	Master informatique	LP	Connaissances de base sur les aspects juridiques, économiques, organisationnels	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC = projet
UE 21			Cours extérieur 3	3	3	Wieslaw Zielonka							Autres établissements			Avec l'accord du responsable pédagogique, MCC suivant les MCC de l'UE définies par la composante de rattachement							
UE 22			Compilation optimisante	3	3	Yann Régis-Gianas	12	12				24	UFR informatique	Master informatique	LP	Savoir générer le code	ET+CC	E	30%ET+70%CC	ET+CC	E	30%ET+70%CC	CC = projet

UE 23			Programmation système avancée	6	6	Juliusz Chroboczek	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Capacité de développer un logiciel concurrent en C qui utilise l'API POSIX pour la connaissance des bases de l'algorithmique infographique	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC = projet
UE 24			Infographie	6	6	Jean-Baptiste Yunès	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Connaissance des bases de l'algorithmique infographique	ET	E	100%ET	ET	E	100%ET	
UE 25			Preuves assistées par ordinateur	6	6	Pierre Letouzey	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	LP	un énoncé puis mener une preuve simple dans un outil.	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	max(100%ET ; 65%ET+35%CC)	
UE 26			Bases de données avancées	6	6	Cristina Srnaogelo	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	DATA	l'organisation physique de la base de données	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	65%ET+35%CC	CC = projet
UE 27			Algorithmique avancée et complexité	6	6	V. Ravelomanana	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	une spirale de la conception d'algorithmes efficaces permettant de résoudre	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	
UE 28			Sémantique de langages de programmation	6	6	Roberto Amadio	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	LP	Maîtriser les outils formels fondamentaux de la	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	
UE 29			Outils formels pour la science de données	6	6	Stéphane Boucheron	24	24		48	0	UFR mathématiques	Master informatique	DATA	Maîtriser les fondements mathématiques	CC,ET	E	65%ET+35%CC	ET	100%ET		
UE 30			Technologies big data	3	3	Stephane Gaillard		24		24	0	UFR mathématiques	Master mathématiques	cf maquette M1GS-math	Maîtrise des outils de	CC TD	O	100% CC TD	CC TD	O	100%CC TD	
UE 31			Théorie de la recherche	3	3	Delia Kesner		24		24	0	UFR informatique	Master informatique	LP	recherche en	CC TD	O	100% CC TD	CC TD	O	100%CC TD	
UE 32			UE Libre	3	3							Autres UFR de Paris Diderot										
TOTAL																						

(1) : Oui / Non
(2) : Code étape (ex: L1HSOC)

(3) : Sigle de la composante
(4) : Nom de l'établissement

(5) CC : contrôle continu / CC TD : contrôle continu TD / CC TP : contrôle continu TP / P : partiel / ET : Examen
(6) E : écrit / O : oral

Avec l'accord du responsable pédagogique, MCC suivant les MCC de l'UE définies par la composante de rattachement

Introduction 1 Parcours DATA (Données : Algorithmes, Traitement et Analyse)



M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionné par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

oui

Justification pédagogique de la dérogation

Pour prendre en compte les situations particulières des étudiants aux parcours différenciés

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

oui

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme en pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention dérogation : non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2 Parcours DATA (Données : Algorithmes, Traitement et Analyse)

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention **INFORMATIQUE parcours DATA (Données : Algorithmes, Traitement et Analyse)**

Est-il prévu une session "Seconde Chance" ? **OUI en M1/ NON en M2**
note pour présentation à la 2nde chance ? **< 10/20**
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance **OUI**
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session **OUI**
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session **OUI**
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance **NON**

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	ABJ
Si non défaillant, note en 1ère session	NON
Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance	0
Si non défaillant, note en 2nde chance	OUI

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : **OUI**

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? **Pas d'UE isolée**
Si **OUI**, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations,.

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations, en M2 notes plancher à 10 sur toutes les UE
Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes.

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? **NON - Moyenne pondérée S3 et S4**

*Mention « Passable » : 10/20 ≤ Note < 12/20

*Mention « Bien » : 14/20 ≤ Note < 16/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 ≤ Note < 14/20

*Mention « Très Bien » : Note ≥ 16/20

Semestre 2														Contrôle des connaissances										
code APOGEE :																								
UE	ECUE	Code Apogée UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/ TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	ECUE mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances							
												ECUE mutualisée ? O/N	Composante Porteuse	Mention porteuse	Parcours porteur		1ère session			2ème session			règles particulières ou report d'un CC	
																	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	régle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	régle de calcul		
Bloc Anglais			Anglais de Spécialité	3	3	Lindsey Paek		18			18					Maîtriser l'anglais technique	CC		100%CC	ET	E	100%ET		
UE 13			Anglais de Spécialité	3	3	Lindsey Paek		18			18					Maîtriser l'anglais technique	CC		100%CC	ET	E	100%ET		
Bloc Fondamental			Bloc composé de UE14 et UE15	12	12						48													Bloc obligatoire avec une note plancher à 10 pour le bloc
UE 14			Bases de données avancées	6	6	Cristina Sirangelo	24	24			48	0	UFR informatique	Master informatique	DATA	Maîtriser l'organisation physique de la base de données. Maîtriser les triggers et les transactions.	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	65%ET+35%CC	CC = projet	
UE 15			Outils formels pour la science des données	6	6	Stéphane Boucheron	24	24			48	0	UFR mathématiques	Master informatique	DATA	Maîtriser les fondements mathématiques pour l'analyse des données	CC,ET	E	65%ET+35%CC		ET	100%ET		
Bloc spécialisation			UE16 et 9 ETCS A choisir parmi les UE 17 à 32	15	15						24 ou au moins 2 mois													Bloc spécialisation avec une note plancher à 10
UE 16			Projet de programmation ou stage 1 ECUE parmi ECUE161 et ECUE162	6	6	Giovanni Bernardi		24			24	0	UFR informatique	Master informatique		Acquérir des compétences dans la réalisation d'un projet de programmation d'envergure								
	ECUE161		Projet de programmation	6	6	Giovanni Bernardi		24			24	0	UFR informatique	Master informatique	LP	Acquérir des compétences dans la réalisation d'un projet de programmation d'envergure	CC	E	100%CC					session unique
	ECUE161		Stage en entreprise	6	6	Roberto Mantaci					2 mois minimum	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Apprendre à évoluer dans le milieu professionnel	CC	O	100%CC					session unique
UE 17			Cours extérieur 2	6	6	Wieslaw Zielonka						0	Autres établissements ou autre UFR											
UE 18			Droits d'informatique	3	3	Wieslaw Zielonka	15	9			24	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Compréhension des enjeux juridiques sociaux et en entreprise	ET	E	100%ET	ET	E	100%ET		
UE 19			Format de documents et XML	3	3	Olivier Carton	12	12			24	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Savoir définir, utiliser et transformer les documents XML.	CC,ET	E	65%ET+35%CC		ET	100%ET		
UE 20			Introduction aux logiciels libres	3	3	Stefano Zachiroli	15	9			24	0	UFR informatique	Master informatique	LP	Connaissances de base sur les aspects juridiques, économiques, organisationnels et techniques du Logiciel Libre	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC = projet	
UE 21			Cours extérieur 3	3	3	Wieslaw Zielonka						0	Autres établissements ou autre UFR											
UE 22			Compilation optimisante	3	3	Yann Régis-Gianas	12	12			24	0	UFR informatique	Master informatique	LP	Savoir générer le code optimisé.	ET+CC	E	30%ET+70%CC	ET+CC	E	30%ET+70%CC	CC = projet	

Avec l'accord du responsable pédagogique, MCC suivant les MCC de l'UE définies par la composante de rattachement

Avec l'accord du responsable pédagogique, MCC suivant les MCC de l'UE définies par la composante de rattachement

UE 23		Génie logiciel avancée	6	6	Stefano Zacchiroli	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	LP	Capacité de travailler en groupe, suivant un processus de développement logiciel. Capacité de identifier les requis et de préparer un cahier de charges	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC = projet
UE 24		Infographie	6	6	Jean-Baptiste Yunès	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Connaissances des bases de l'algorithmique infographique classique et de ses applications	ET	E	100%ET	ET	E	100%ET	
UE 25		Preuves assistées par ordinateur	6	6	Pierre Letouzey	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	LP	Savoir exprimer un énoncé puis mener une preuve simple dans un outil tel que Coq.	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	max(100%ET ; 65%ET+35%CC)	
UE 26		Programmation fonctionnelle avancée	6	6	Ralf Treinen	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	LP	Connaissances approfondies en programmation fonctionnelle	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	max(100%ET ; 65%ET+35%CC)	CC = projet
UE 27		Algorithmique avancée et complexité	6	6	V. Ravelomanana	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	MPRI	Une aptitude à la conception d'algorithmes efficaces permettant de résoudre un problème (incluant la formalisation du problème).	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	
UE 28		Sémantique de langages de programmation	6	6	Roberto Amadio	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	MPRI	Maîtrise des outils formels fondamentaux de la sémantique des langages de programmation	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	
UE 29		Programmation système avancée	6	6	Juliusz Chroboczek	24	24		48	0	UFR informatique	Master informatique	IMPAIRS	Capacité de développer un logiciel concurrent en C qui utilise l'API POSIX pour la liaison à la recherche en informatique théorique.	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC = projet
UE 30		Initiation à la recherche (séminaire)	3	3	Dela Kesner		24		24	0	UFR informatique	Master informatique	MPRI		CC TD	O	100%CC TD	CC TD	O	100%CC TD	
UE 31		Technologies big data	3	3	Stephane Guillot				24	0	UFR mathématique	Master Mathématique	cf maquette MIP3-math	Maîtrise des outils de gestion des masses de données	CC TD	O	100%CC TD	CC TD	O	100%CC TD	
UE 32		UE Libre	3	3							Autres UFR de Paris Diderot										
TOTAL				30											Avec l'accord du responsable pédagogique, MCC suivant les MCC de l'UE définies par la composante de rattachement						
															(5) CC : contrôle continu / CC TD : contrôle continu TD / CC TP : contrôle continu TP / P : partiel / ET : Examen						
															(6) E : écrit / O : oral						
(1) : Oui / Non			(3) : Sigle de la composante																		
(2) : Code étape (ex. L1HSDC)			(4) : Nom de l'établissement																		

Introduction 1 Parcours MPRI (Master Paris Informatique Recherche)

M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

En M1, les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

En M2 l'affichage des MCC se fait sur le site internet du MPRI.

Relatives aux dates d'examens

En M1, les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique.

En M2 l'affichage des dates d'examen se fait sur le site internet du MPRI.

Modalités de communication des notes

En M1, les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique.

Pour le M2 les notes sont affichées sur le serveur pédagogique du MPRI avec un accès personnel sécurisé

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionné par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

oui

Justification pédagogique de la dérogation

Pour prendre en compte les situations particulières des étudiants aux parcours différenciés

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

oui

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme ne pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention

dérogation : non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2 Parcours MPRI (Master Paris Informatique Recherche)

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention **INFORMATIQUE** parcours MPRI (Master Paris Informatique Recherche)

Est-il prévu une session "Seconde Chance" ?	OUI
note pour présentation à la 2nde chance ?	< 10/20
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance	OUI
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session	OUI
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session	OUI
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance	NON

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	ABJ
Si non défaillant, note en 1ère session	NON
Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance	0
Si non défaillant, note en 2nde chance	OUI

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : OUI

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si NON, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? Pas d'UE isolée
Si OUI, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : OUI
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? OUI
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations,.

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si NON, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? NON
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : OUI

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? OUI
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ?
En M1 notes plancher à 10 sur les blocs fondamentaux et notes plancher à 8 sur les UE des blocs spécialisations, en M2 notes plancher à 10 sur toutes les UE
Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes.

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? NON

*Mention « Passable » : 10/20 ≤ Note < 12/20

*Mention « Bien » : 14/20 ≤ Note < 16/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 ≤ Note < 14/20

*Mention « Très Bien » : Note ≥ 16/20

Semestre 4 code APOGEE :

UE	ECUE	Code Apogée UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/ TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	UE ou ECUE mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances							
												dans la mention (1)	dans la composante (2)	inter-composante (3)	inter-établissement (4)		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC	
																	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul		
Bloc semestre				30	30																			
UE 51			Stage de recherche	30	30	O. Carton									Expérience de recherche en	ET	O	ET						
TOTAL				30																				

(1) - Oui / Non
 (2) - Code étape (ex: L3HSOC)
 (3) - Sigle de la composante
 (4) - Nom de l'établissement

(5) CC - contrôle continu / CC-TD - contrôle continu-TD / CC-TP - contrôle continu-TP / P - partiel / ET - Examen
 (6) E - écrite / O - oral

Introduction 1 Parcours Sciences des données

M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionné par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

non

Justification pédagogique de la dérogation

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

oui

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme en pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention dérogation : non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2 Parcours Sciences des données

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention "Informatique" Parcours "Sciences des données"

session "Seconde Chance" ? <i>OUI en S1, S2, NON en S3, S4.</i>	
note pour présentation à la 2nde chance ?	< 10/20
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance	<i>NON</i>
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session	<i>NON</i>
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session	<i>OUI</i>
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance	<i>NON</i>

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session	<i>DEF</i>
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	<i>ABJ</i>
Si non défaillant, note en 1ère session	<i>NON</i>
Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance	<i>DEF</i>
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance	<i>0</i>
Si non défaillant, note en 2nde chance	<i>OUI</i>

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : *OUI*

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : *NON*
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si *NON*, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? *OUI*
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? *NON*
Si *OUI*, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : *OUI*
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? *OUI*
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ? *10 pour le bloc d'Informatique de chacun des 2 semestres. 7 pour chaque UE dans un bloc*

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : *NON*
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si *NON*, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? *OUI*
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : *OUI*

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? *OUI*

Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ? *En M1: 10 pour le bloc d'Informatique de chacun des 2 semestres. 7 pour chaque UE dans un bloc.*
En M2 10 pour les deux blocs d'Informatique du S3. 7 pour chaque UE dans un bloc

Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes.

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? *NON*

*Mention « Passable » : $10/20 \leq \text{Note} < 12/20$

*Mention « Bien » : $14/20 \leq \text{Note} < 16/20$

*Mention « Assez Bien » : $12/20 \leq \text{Note} < 14/20$

*Mention « Très Bien » : $\text{Note} \geq 16/20$

Mention : Informatique														Responsable :													
Parcours : Science des données (MIDS)														Gestionnaire :													
Parcours pro : oui/non oui																											
Semestre 1														code APOGEE :													
Bloc UE	UE	Code Apogée UE / ECUÉ	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/ TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	UE ou ECUÉ mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances										
												ECUE mutualisée ?	Composante Porteuse	Mention porteuse	Parcours porteur		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC				
																	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul					
Bloc 1 Enseignements fondamentaux Informatique				18	18																						
	UE 101		Langages à objet avancés	6	6	Hugues Fauconnier	24	24			48	Oui	Informatique	Informatique	LP	Remforcer la maîtrise des concepts liés au paradigme de programmation objets en montrant comment ils peuvent être implémentés différemment	ET+CC	E	65%ET+36%CC	ET+CC	E	max(100%ET; 65%ET+35%CC)					
	UE 102		Algorithmique	6	6	Sophie Laplante	24	24			48	Oui	Informatique	Informatique	MPRI	Compréhension des algorithmes. Analyse de complexité	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	65%ET+35%CC					
	UE 103		Introduction à l'intelligence artificielle et la théorie de jeux	6	6	Ahmed Bouajjani	24	24			48	Oui	Informatique	Informatique	DATA	Introduction aux techniques algorithmiques utilisées en IA pour attaquer des problèmes complexes.	ET+P	E	60%ET+40%P	ET	E	T; 60%ET+40%P					
Bloc 2 Enseignements fondamentaux Mathématique				12	12																						
	UE 201		Analyse Théorie de l'Information	4	4	Chambert-Loir	24	36			60	Oui	Mathématiques et applications	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Modéliser un signal dans le cadre de l'analyse de Fourier. Coder (compresser et transmettre) dans le cadre de la théorie de l'information.	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET	E						
	UE 202		Probabilités	4	4	Pierre Youssef	24	30			54	Oui	Mathématiques et applications	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Calcul des probabilités en privilégiant les résultats non-asymptotiques.	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET	E						
	UE 203		Complexité	4	4	Durand	24	36			60	Oui	Mathématiques et applications	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Comprendre la complexité intrinsèque des problèmes calculatoires. Réduire un problème à un autre. Approximation efficace. Relaxer un problème.	ET+CC	E+P	50%ET+50%CC	ET	E						
TOTAL				30	30																						
(1) : Oui / Non				(3) : Sigle de la composante										(6) Ecrit: E / Oral : O													
(2) : Code étape (ex: L3HSOC)				(4) : Nom de l'établissement																							

Semestre 2 code APOGEE :																						
UE/ECUE (3)	Code Apogée UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/ TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	UE ou ECUE mutualisée			Compétences visées	Contrôle des connaissances							
											ECUE mutualisée ? O/N	Composante Porteuse	Mention porteuse		Parcours porteur	1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC
																(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul	
Bloc 3 Enseignements fondamentaux Informatique																						
	UE 301	Bases de données avancées	6	6	Cristina Sirangelo	24	24			48	Oui	Informatique	Informatique	DATA	Maîtriser l'organisation physique de la base de données. Maîtriser les triggers et les transactions.	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	65%ET+35%CC	CC = projet
	UE 302	Algorithmique avancée et complexité	6	6	V. Ravelomanana	24	24			48	Oui	Informatique	Informatique	MPRI	Une aptitude à la conception d'algorithmes efficaces permettant de résoudre un problème (incluant la formalisation du problème).	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC
	UE 303	Technologies Big Data	3	3	Stephane Gaiffas			24		24	Oui	Mathématiques	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Connaître les technologies modernes pour le traitement de données massives. Maîtriser l'utilisation de bibliothèques pour le traitement de données distribuées. Etre capable d'utiliser ces outils dans des cas concrets, en utilisant une solution cloud.	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E	65%ET+35%CC	CC = projet
Bloc 4 Enseignements fondamentaux Mathématique																						
	UE 401	Statistique fondamentale	4	4	Aurélie Fischer	24	36			60	Oui	Mathématiques	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Construire un modèle statistique. Construire et valider un estimateur. Réaliser un test binaire. Choisir et Valider un modèle.	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET	E		
	UE 402	Analyse des données	4	4	Clément Levard	24	36			60	Oui	Mathématiques	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Mettre en oeuvre les méthodes d'exploration classique: régression, réduction de dimension, classification	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E	50%ET+50%CC	CC = projet
	UE 403	Optimisation	4	4	Yves Achdou	24	36			60	Oui	Mathématiques	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Formuler un problème comme problème d'optimisation. Reconnaître et résoudre un problème convexe. Relaxer un problème non-convexe.	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET	E		
Bloc 5	UE 501	Anglais de Spécialité	3	3	Lindsey Paek		24			24	oui	LANSAD			Maîtriser l'anglais technique.	CC		100%CC	ET	E	100%ET	
TOTAL			30	30		120	180	24		324												
(1) : Oui / Non																						
(2) : Code étape (ex: L3HSOC)																						
(3) : Sigle de la composante																						
(4) : Nom de l'établissement																						
TOTAL ANNUEL			60																			

(5) CC : contrôle continu / CC TD : contrôle continu TD / CC TP : contrôle continu TP / P : partiel / ET : Examen
(6) Ecrit: E / Oral : O

Master 2																									
Semestre 3 code APOGEE :																									
Bloc UE	UE	Code Apogée UE / ECUÉ	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/ TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	UE ou ECUÉ mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances								
												ECUE mutualisée ? O/N	Composante Porteuse	Mention porteuse	Parcours porteur		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC		
Bloc 6																									
	UE 601		Enseignements fondamentaux Informatique Base de données spécialisées	3	3	C. Sirangelo	22		11		33	oui	Informatique	Informatique	DATA	Expertise en base de données noSql	CC,ET	E	65%ET+35 CC						
	UE 602		Programation objets : concepts avancés	3	3	Y. Regis-Gianas	22		11		33	oui	Informatique	Informatique	LP	Concevoir des modélisations objets extensibles. Maîtriser les mécanismes des langages de POO modernes.	CC TP,ET	E	60%CC TP+40%ET						
	UE 603		Architectures des systèmes de bases de données	3	3	E. Fuchs	22		11		33	oui	Informatique	Informatique	DATA	Analyse et optimisation des performances d'une base de données.	CC TP,ET	E	60%CC TP+40%ET						
Bloc 7																									
	UE 701		Enseignements fondamentaux Mathématiques Machine Learning (apprentissage automatique)	3	3	Stéphane Gaïffas			50		50	Oui	Mathématiques	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Comprendre la construction d'un algorithme d'apprentissage supervisé et non supervisé Connaître les algorithmes d'optimisation de base nécessaires à l'entraînement de modèles d'apprentissage machine Savoir interpréter et évaluer un modèle d'apprentissage machine Connaître les étapes de base pour la préparation de données avant l'apprentissage Savoir utiliser les bibliothèques de machine learning	ET+CC	E	50%ET+50%CC						
	UE 702		Optimisation pour apprentissage	2	2	Guillaume Garrigos	20				20	Oui	Mathématiques	Mathématiques et applications	cf maquette MIDS-math	Comprendre les algorithmes d'optimisation pour l'entraînement d'algorithmes d'apprentissage Connaître les propriétés de convergence de ces algorithmes Savoir les mettre en oeuvre	ET+CC	E	50%ET+50%CC						
	UE 703		Traitement de la langue naturelle	3	3	M. Candito			24		24	non				Methodologies de machine learning pour le traitement automatique des langues									
Bloc 8																									
	(3 UE /4)		Enseignements spécialisés Informatique	9	9																				
	au choix (3 UE/4)	UE 801	Grands réseaux d'interaction	3	3	F. De Mongollier	22		11		33	oui	Informatique	Informatique	IMPAIRS	Savoir implémenter et utiliser les outils sur des très grands graphes (millions de sommets), et interpréter les résultats.	CC TP,ET	E	(CC TP+ET)/2						
		UE 802	Méthodes algorithmiques pour l'accès à l'information numérique	3	3	S. Perifel	16,5		22		38,5	oui	Informatique	Informatique	IMPAIRS	Une bonne compréhension d'un moteur de recherche, ainsi qu'une pratique des algorithmes de recommandation (nombreuses applications à venir).	CC TP,ET	E	(CC TP+ET)/2						
		UE 803	Programmation répartie	3	3	H. Fauconnier	33				33	oui	Informatique	Informatique	IMPAIRS	Présentation et mise en oeuvre des concepts fondamentaux avancés de la programmation répartie.	CC TP,ET	E	(CC TP+ET)/2						
		UE 804	Algorithmique répartie	3	3	C. Delporte	33				33	oui	Informatique	Informatique	IMPAIRS	Comprendre les paradigmes essentiels de l'algorithmique répartie.	CC,ET	E	(ET+CC)/2						

Introduction 1 Parcours Cryptographie-Sécurité

M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratique un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratique un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratique un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

NON

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

3) Cas particuliers

UE en session unique :

Définition suivant les UE qui pratiquent un tel mode

UE sans note :

il n'y en a pas

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionnée par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

non

Justification pédagogique de la dérogation

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

oui

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme ne pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention dérogation : non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2 Parcours Cryptographie-Sécurité

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention "Informatique" Parcours "Cryptographie-Sécurité"

session "Seconde Chance" ? **OUI en S1, S2, NON en S3, S4.**

note pour présentation à la 2nde chance ?	< 10/20
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance	NON
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session	NON
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session	OUI
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance	NON

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	ABJ
Si non défaillant, note en 1ère session	NON
Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance	DEF
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance	0
Si non défaillant, note en 2nde chance	OUI

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : **OUI**

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **OUI**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? **NON**
Si **OUI**, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ? **10 pour les deux blocs d'Informatique du S1 et du S3. 7 pour chaque UE dans un bloc**

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **OUI**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ? **En S1,S2,S3: 10 pour le bloc d'Informatique de chacun des 2 semestres. En S1 et S2: 7 pour chaque UE dans un bloc. En S3 10 pour chaque UE**

Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes. **NON**

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? **NON**

*Mention « Passable » : $10/20 \leq \text{Note} < 12/20$

*Mention « Bien » : $14/20 \leq \text{Note} < 16/20$

*Mention « Assez Bien » : $12/20 \leq \text{Note} < 14/20$

*Mention « Très Bien » : $\text{Note} \geq 16/20$

Mention : Informatique
 Parcours : Cryptographie-Sécurité
 Parcours pro : oui

Responsable : Francois Laroussinie et Wieslaw Zielonka

Gestionnaire : Mikael Ferreira et Sylvia Crochet

Semestre 1

code APOGEE :

UE	ECUE	Code Apogée UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/ TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	ECUE mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances								
												ECUE mutualisée ? O/N	Composante Porteuse	Mention porteuse	Parcours porteur		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC		
																	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul			
Bloc mathématiques 1 UE parmi les 2 suivantes				6	6																				
UE 1			Algèbre	6		R. Brasca	24	36			60	Oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Algèbre effective des corps finis et Z-modules.	CC+ET	E	(CC+ET)/2		E				
UE2			Probabilités	6			24	36			60	Oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math										
Bloc informatique				24	24																			Note plancher du bloc à 10. Compensation entre UE du bloc	
UE 3			Introduction à l'intelligence artificielle et à la théorie des jeux	6		A. Bouajjani	24	24			48	oui	Informatique	Informatique	DATA	Introduction aux techniques algorithmiques utilisées en IA pour attaquer des problèmes complexes.	ET+P	E	60%ET+40%P	ET	E			max(100%ET; 60%ET+40%P)	
UE 4			Algorithmique et complexité	6		A. Durand	24	36			60	oui	Informatique	Informatique	MPRI	Algorithmes classiques, classes de complexité, réductions	ET+CC	E	65%ET+35%CC	ET+CC	E			max(100%ET; 65%ET+35%CC)	
UE 5			Protocoles réseaux	6		J. Chroboczek	24			24	48	oui	Informatique	Informatique	IMPAIRS	Comprendre et savoir programmer les éléments des couches « basses » de l'Internet	ET+CC	E	50%ET+50%CC	ET+CC	E			50%ET+50%CC	
UE 6			Langages à objet avancés	6		O. Carton	24			24	48	oui	Informatique	Informatique	LP	Renforcer la maîtrise des concepts liés au paradigme de programmation objets en montrant comment ils peuvent être implantés différemment	ET+CC	E	65%ET+36%CC	ET+CC	E			max(100%ET; 65%ET+35%CC)	
TOTAL				30																					

(1) : Oui / Non
 (2) : Code étape (ex: L3HSOC)

(3) : Sigle de la composante
 (4) : Nom de l'établissement

(5) CC : contrôle continu / CC TD : contrôle continu TD / CC TP : contrôle continu TP / P : partiel / ET : Examen
 (6) E : écrit / O : oral

Semestre 2 code APOGEE :

UE	ECUE	Code Apogée UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	ECUE mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances							
												ECUE mutualisée ? O/N	Composante Porteuse	Mention porteuse	Parcours porteur		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC	
																	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	régle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	régle de calcul		
Bloc mathématiques et anglais				12	12																			
UE 7			Codes et cryptographie	6		P. Molin	24	36			60	Oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Codes et chiffres classiques, attaques.	CC+ET	E	(CC+ET)/2		E			
UE 8			Projet	3		R. Brasca					0	Oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Etude et implantation d'un algorithme cryptographique.	ET	O	O					
UE 9			Anglais de Spécialité	3		L. Peak		18			18	Oui	LANSAD				CC		100%CC	ET	E	100%ET		
Bloc informatique				18	18																			Note plancher du bloc à 10. Compensation entre UE du bloc
UE 10			Programmation système avancée	6		J. Chroboczek	24	24			48	oui	Informatique	Informatique	IMPAIRS	Capacité de développer un logiciel concurrent en C qui utilise l'API POSIX pour la communication entre ses parties.	ET+CC	E	50%ET+50%	ET+CC	E	50%ET+50%	CC = projet	
UE 11			Bases de données avancées	6		C. Sirangelo	24	24			48	oui	Informatique	Informatique	DATA	Maîtriser l'organisation physique de la base de données. Maîtriser les triggers et les transactions.	ET+CC	E	65%ET+35%	ET+CC	E	65%ET+35%	CC = projet	
UE 12			Algorithmique avancée et complexité	6		V. Ravelomanana	24	24			48	oui	Informatique	Informatique	MPRI	Une aptitude à la conception d'algorithmes efficaces permettant de résoudre un problème (incluant la formalisation du problème).	ET+CC	E	50%ET+50%	ET+CC	E	50%ET+50% CC		
TOTAL				30																				

(1) : Oui / Non

(2) : Code étape (ex: L3HSOC)

(3) : Sigle de la composante

(4) : Nom de l'établissement

(5) CC : contrôle continu / CC TD : contrôle continu TD / CC TP : contrôle continu TP / P : partiel / ET : Examen

(6) E : écrit / O : oral

Semestre 3

code APOGEE :

UE	ECUE	Code Apogée UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	ECUE mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances								
												ECUE mutualisée ? O/N	Composante Porteuse	Mention porteuse	Parcours porteur		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC		
																	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul			
Bloc mathématiques et anglais				12	12																				
UE 1			Cryptologie symétrique	3		P. Rozière			50		50	Oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Compréhension des protocoles de la cryptologie symétrique et assimilation des notions de complexité dans une pratique réelle de la cryptologie	ET	E							
UE 2			Cryptologie asymétrique	3		M. Fouquet			50		50	Oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Compréhension des protocoles de la cryptologie à clé publique et des mathématiques sur lesquelles ils reposent.	ET	E							
UE 3			Informatique embarquée	3		M. Fouquet			40		40	Oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Génération croisée de système, ordonnancement, gestion mémoire. Mesure de temps. Architecture des systèmes. Langage C.	CC TP	E							
UE 5			Anglais de Spécialité	3		L. Peak	24				24	Oui	LANSAD			Maîtrise de l'anglais technique	régles du LANSAD								
Bloc informatique				18	18																		Note plancher du bloc à 10. Compensation entre UE du bloc.		
UE4			Protocoles des services internet	3		C. Delporte			30		30	oui	informatique	informatique	IMPAIRS	Comprendre et savoir programmer les éléments de la couche application de l'internet.	CC TP,ET	E							(CC TP+ET)/2
UE 6			Méthodes formelles approche probabiliste	3		F. Laroussinie / A. Sangnier			33		33	oui	informatique	informatique	crypto-sécurité		CC,ET	E							(CC+ET)/2
UE 7			Modélisation et spécification	3		F. Laroussinie / A. Sangnier	22		22		44	oui	informatique	informatique	IMPAIRS	Raisonnement abstrait sur les comportements des systèmes et méthodes rigoureuses de conception.	CC,ET	E							(CC+ET)/2
UE 8			Réseaux sécurisés	3		P. Lalet / G. Moreau	30				30	oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Compréhension des méthodes pour améliorer la fiabilité des transmissions de données grâce à des principes d'algèbre.	ET	E							
UE 9			Sécurité des protocoles	3		C. Leman / C. Mougey	30				30	oui	Mathématiques	Mathématiques et Applications	cf crypto-sécurité Math	Organisation de la sécurité d'un réseau informatique afin d'éviter sa compromission.	CC TP	E							
UE 10			Programmation logique et par contrainte	3		R. Treinen	33				33	oui	informatique	informatique	LP										
TOTAL				30																					

(1) : Oui / Non
(2) : Code étape (ex: L3HSOC)
(3) : Sigle de la composante
(4) : Nom de l'établissement

(5) CC : contrôle continu / CC TD : contrôle continu TD / CC TP : contrôle continu TP / P : partiel / ET : Examen
(6) E : écrit / O : oral

Semestre 4 code APOGEE :

UE	ECUE	Code Apogée UE / ECUE	Intitulé de l'UE/ECUE	ECTS	Coeff	responsable(s) de l'UE ou de l'ECUE	CM	TD	CM/TD	TP	Volume horaire présentiel étudiants	ECUE mutualisée				Compétences visées	Contrôle des connaissances								
												ECUE mutualisée ? O/N	Composante Porteuse	Mention porteuse	Parcours porteur		1ère session			2ème session			règles particulières - ex: report d'un CC		
																	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul	(5) type de contrôle	(6) type d'épreuve	règle de calcul			
Bloc stage				30	30																				
UE 11			Stage	30		M. Fouquet					0						CC	O	100%CC						
TOTAL				30																					

(1) : Oui / Non
(2) : Code étape (ex: L3HSOC)
(3) : Sigle de la composante
(4) : Nom de l'établissement

(5) CC : contrôle continu / CC TD : contrôle continu TD / CC TP : contrôle continu TP / P : partiel / ET : Examen
(6) E : écrit / O : oral

Introduction 1 parcours GENIAL (Génie Informatique en Alternance)

M1

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

3) Cas particuliers

UE en session unique :

UE sans note :

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

M2

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiées et d'absence injustifiées ?

1) Absences dans le cadre du contrôle continu avec examen terminal (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences aux épreuves de contrôle continu au-delà duquel les notes de contrôle continu ne sont plus prises en compte dans le calcul de la note finale de l'UE :

2) Absences dans le cadre du contrôle continu intégral (Art 3 des MGICC)

Nombre d'absences (justifiées ou non) aux épreuves de première session au-delà duquel l'étudiant est noté défaillant :

3) Cas particuliers

UE en session unique :

UE sans note :

4) Moyens d'information aux étudiants

Relatives aux MCC générales et spécifiques

Les MCC sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Relatives aux dates d'examens

Les dates d'examen sont affichées dans les vitrines et reportées sur le site internet de l'U.F.R. d'informatique

Modalités de communication des notes

Les notes sont anonymées et affichées dans les vitrines de l'U.F.R. d'informatique

5) Accès en 2e année (art 2.3.2 des MGICC)

Dérogation à la règle de l'accès en M2 conditionné par l'obtention des 60 ECTS de la 1ère année :

oui - non

Justification pédagogique de la dérogation

6) Délivrance du diplôme (art. 5 des MGICC)

Le diplôme est délivré par parcours.

En cas de dérogation à cette règle, le diplôme en pourra pas être délivré au titre de chacun des parcours de la mention dérogation : non

Justification pédagogique de la dérogation

Introduction 2 parcours GENIAL (Génie Informatique en Alternance)

Modalités de Contrôle des Connaissances de la Mention **INFORMATIQUE** parcours **GENIAL (Génie Informatique en Alternance)**

Est-il prévu une session "Seconde Chance" ? **OUI en M1 non en M2**
note pour présentation à la 2nde chance ? **< 10/20**
l'étudiant est libre de se présenter à la 2nde chance **OUI**
absence 2nde chance => report automatique note 1ère session **OUI**
la note de la 2nde chance remplace celle de la 1ère session **OUI**
la meilleure des 2 notes entre 1ère session et 2nde chance **NON**

Absence des étudiants aux examens

Absence injustifiée (ABI) en 1ère session **DEF**
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session **DEF**
Si non défaillant, note en 1ère session **OUI**

Absence injustifiée (ABI) en 2nde chance **DEF**
Absence justifiée (ABJ) en 2nde chance **0**
Si non défaillant, note en 2nde chance **OUI**

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chacun des 2 semestres composant ce diplôme doit avoir été validé : **OUI**

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

En cas d'UE isolée, y a-t-il une compensation prévue ? **NON** (Pas d'UE isolée)

Si **OUI**, préciser avec le bloc ou l'UE avec lequel/laquelle la compensation peut se faire :

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ? **Sur chaque UE (de tous les blocs de tous les semestres) à 8**

Mode d'obtention du diplôme de Master :

Les unités d'enseignement et les crédits correspondants sont acquis et capitalisables, si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Y a-t-il compensation entre semestres d'une même année (le jury peut décider de la compensation entre les semestres 1 et 2, en aucun cas celle-ci ne sera automatique) : **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Si **NON**, y a-t-il compensation entre Blocs d'un même semestre ? **NON**
(La règle doit être la même pour tous les parcours d'une même mention - Art 4.1. des MGICC)

Y a-t-il compensation entre UE d'un même bloc ? : **OUI**

Existe-t-il des notes "Plancher" (art. 4.2. des MGICC) ? **OUI**
Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE ? **Sur chaque UE (de tous les blocs de tous les semestres) à 8**

Une seconde chance est organisée pour les modules spécifiés par le jury si l'étudiant ne remplit aucune des conditions suffisantes.

Seuils des mentions attribuées au diplôme de Master

Calcul de la moyenne sur 4 semestres ? **NON**

*Mention « Passable » : $10/20 \leq \text{Note} < 12/20$

*Mention « Bien » : $14/20 \leq \text{Note} < 16/20$

*Mention « Assez Bien » : $12/20 \leq \text{Note} < 14/20$

*Mention « Très Bien » : $\text{Note} \geq 16/20$

